

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2015 DE LA SOCIETE ATRIUM
Cimetières de Bron-Parilly et de Rillieux-la-Pape

La **commission** prend connaissance de l'avenant n°3 de prolongation du contrat de délégation jusqu'en 2023. Elle note que cette décision permet la réalisation des travaux liés aux mises aux normes du crématorium de Bron pour le traitement des fumées et plus largement l'adaptation des installations aux nécessités de service public

En ce qui concerne l'activité, la commission constate l'accroissement significatif du nombre de crémations sur les cinq dernières années. Elle est attentive à la réalisation des travaux de mise aux normes des trois fours du crématorium de Bron et note la continuité du service public durant les travaux.

Quant à l'augmentation de la tarification induite par le financement des travaux, la commission relève que les tarifs restent raisonnables.

En ce qui concerne les données financières, la commission note une augmentation de l'activité, des produits, et des charges, notamment de personnel. Elle relève un résultat avant impôts en hausse. Sur un chiffre d'affaires cumulé de 21 M€ depuis le début de la délégation, la commission retient une rentabilité moyenne du contrat de 1,6% pour le délégataire.

En ce qui concerne le **gros Entretien Renouvellement**, la commission retient l'investissement de 106 K€ consacré principalement à la réfection des fours. Elle constate que la provision de ce compte est négative et partage le souhait de la Métropole de Lyon que le compte redevienne positif.

En ce qui concerne la qualité du service aux usagers, la commission note les actions en faveur de l'amélioration de l'accueil des familles et l'acquisition d'un scanner permettant de détecter la présence de piles à l'origine d'explosion des fours lors des crémations.

La commission retient une stabilité globale de la consommation d'énergie ainsi qu'un ensemble d'actions visant à favoriser le **développement durable**, sauf en ce qui concerne la consommation d'eau. Par ailleurs, elle se félicite de la valorisation des déchets métalliques issus des crémations et du versement des sommes à des associations.

La commission demande à être tenue informée du **projet d'extension du cimetière et du parking de Bron** validés par le Comité d'Engagement métropolitain du 30 septembre 2015.

En ce qui concerne l'accessibilité, la commission est reconnaissante pour le travail déjà réalisé mais demande toutefois davantage de signalétique pour la montée au crématorium dans le cimetière de Bron. Elle note qu'avec le réaménagement prévu du parking, celle-ci sera revue.